

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 OCTOBRE 2024 – 18h30

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois octobre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (2) : Anthony BONNET – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration – Julien DURAND, Coordinateur des ressources matérielles – Sylvie DURANDET, directrice adjointe infirmière – Manuela SAVARY, Coordinatrice des ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

DEL20241029_01 Installation d'un nouveau membre nommé en remplacement d'un membre sortant
Point d'informations générales
DEL20241029_02 Tarifs applicables aux résidents admis à l'aide sociale et tarif « dépendance »
DEL20241029_03 Débat d'orientations budgétaires 2025
DEL20241029_04 Admissions en non-valeur de créances
DEL20241029_05 Décisions modificatives
DEL20241029_06 Modifications du tableau des effectifs
DEL20241029_07 Acquisition de solutions d'entretien et d'hygiène, matériels et formations associés, fourniture de gants et solutions hydroalcooliques (SHA)
Point d'information sur le Magazine « Activ/Retraite »
Point d'information sur le Forum Bien vieillir à domicile

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DEL20241029_01 – Installation d'un nouveau membre nommé en remplacement d'un membre sortant

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Bernard CHAMPAIN, membre nommé en qualité de représentant des familles de la résidence Le Val des Maines à Saint-Georges-de-Montaigu a adressé sa démission de membre du Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière à compter du 1^{er} août 2024.

Par arrêté du Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, Monsieur Philippe CHAMPAIN, représentant les familles de la Résidence Le Val des Maines à Saint-Georges-de-Montaigu a été nommé membre du Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière.

Monsieur Philippe CHAMPAIN est installé dans ses fonctions.

Informations générales

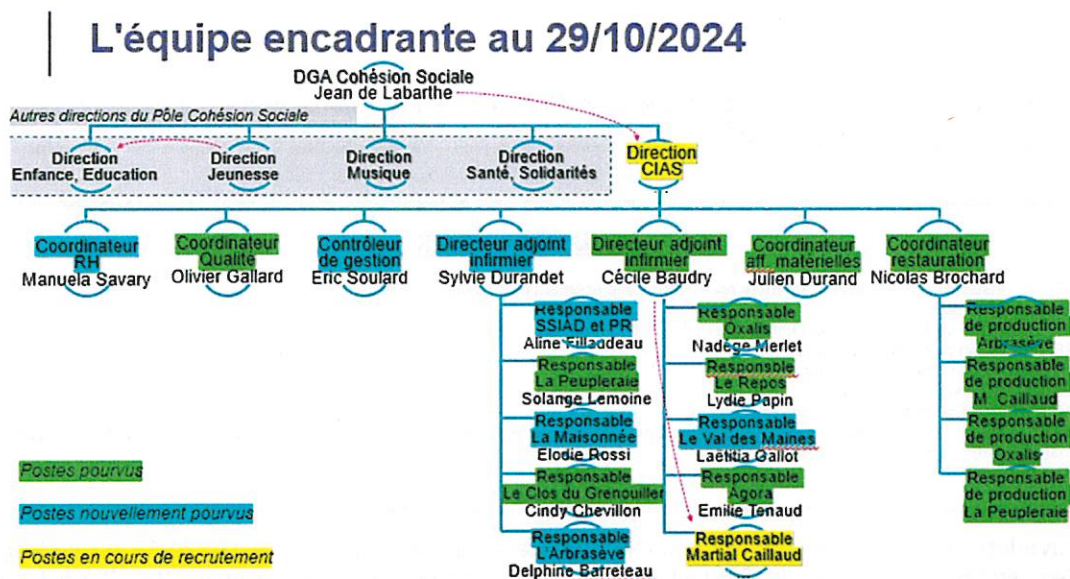
Monsieur le Président fait un point sur l'équipe encadrante. Jean de Labarthe est le Directeur général adjoint de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en charge du Pôle Cohésion sociale. 5 directions forment ce pôle, dont 4 financées par le budget principal de la Communauté d'agglomération :

- Direction Enfance, Education : petite enfance, crèche sur Montaigu-Vendée ;
- Direction jeunesse sous l'autorité de Bernard Dabreteau, Vice-président de Terres de Montaigu : foyers de jeunes en régie ou en lien avec des associations ;
- Direction Musique sous l'autorité de Bernard Dabreteau, Vice-président de Terres de Montaigu : conservatoire de musique, soutien à l'orchestre à l'école, soutien aux écoles de musique ;
- Direction Santé et Solidarités : déploiement des maisons de santé, soutien à l'installation de médecins ...

La 5^{ème} direction est la Direction CIAS auparavant pilotée par Cécile Corroyer qui a démissionné de son poste de directrice à la fin de l'été tout comme Chrystelle Lersteau, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires qui a donné sa démission pour fin octobre.

Des nouveaux agents sont arrivés pour étoffer l'équipe de coordination. Monsieur le Président présente Sylvie Durandet au poste de Directrice adjointe infirmier, auparavant responsable de site de La Maisonnée ; Manuela Savary au poste de Coordinatrice Ressources Humaines auparavant à Montaigu-Vendée et Eric Soulard au poste de Contrôleur de gestion.

Il présente l'organigramme de l'équipe encadrante au 29 octobre 2024.



Débat :

Antoine CHEREAU « Il s'agit de l'organisation, aujourd'hui, de façon à être le plus efficace possible, surtout auprès de chacun des résidents, d'essayer de fluidifier où cela est trop lourd, et de faire en sorte d'avoir les moyens pour pouvoir accompagner chacun de nos résidents.

Les coordinateurs et directeurs adjoints sont là en tant que spécialistes auprès de la direction du CIAS pour que cela se passe bien. En réalité, s'il n'y avait qu'une maison de retraite, il y aurait à l'intérieur, une personne aux ressources humaines, une autre au contrôle de gestion, etc. Il s'agit là de la mutualisation de moyens pour la totalité de nos maisons de retraite.

Nous avons beaucoup de maisons de retraite. Certaines, vous allez le voir, progressent dans leurs missions et ne sont pas forcément des murs. Je pense en particulier au SSIAD, on va le voir tout à l'heure, nous avons réussi à avoir plus de places qu'avant et nous pourrons faire les choses mieux.

Cela commence à faire beaucoup de maisons de retraite, pour avoir une seule directrice adjointe en charge de toutes les maisons de retraite, Cécile Baudry. En conséquence, ce qui est un peu nouveau dans notre organisation, ce sont les deux grandes directions de maisons de retraite. Ce qui compte, c'est de faire en sorte que nos responsables de site soient, à la fois complètement autonomes et responsables auprès des résidents et de leur famille, pour répondre aux questions, s'occuper des plannings, faire en sorte que cela fonctionne bien avec les équipes et à la fois, qu'ils soient accompagnés et épaulés pour ne pas être trop abandonnés dans cette mission. C'est la nouvelle mission de Sylvie Durandet, qui était auparavant responsable de site à La Guyonnière.

Donc sur l'organigramme, vous voyez en fonction de la couleur :

- les agents déjà présents ;
- ceux qui viennent d'arriver, notamment dans l'équipe de coordination, les 3 agents que je vous ai présentés tout à l'heure, Manuela, Eric et Sylvie ;
- des nouveaux responsables parfois par changement de site.

Il se trouve qu'à Martial Caillaud, ça y est, nous avons recruté une personne. Puisque malheureusement, la personne précédente n'est pas restée longtemps. Je le dis quand même, c'est vraiment une préoccupation forte. On a une résistance forte dans le management des équipes, on sait pourquoi, il n'y a pas de sujet, mais je suis quand même préoccupé que les directeurs réussissent à tenir. Mais on va finir par y arriver. La nouvelle responsable pour Martial Caillaud est Madame Raingaud.

Il ne reste donc plus que la direction du CIAS, je dis plus que mais c'est quand même un morceau et on a retravaillé avec un cabinet, mais on vous en parlera plus tard. Ce sera certainement un autre profil à ce poste-là. Il y a une chaîne de commandement avec des soignants qui connaissent les métiers. C'est le cas des directeurs adjoints chargés des deux grands services de maisons de retraite.

Probablement, nous avons besoin, y compris en accompagnement de Jean à la direction du CIAS, d'avoir quelqu'un de mieux formé ou plus formé à la gestion parce que la première mission est quand même d'avoir les moyens de rendre les services auprès des résidents. En fait, on a des directeurs et des responsables de site qui sont eux connaisseurs du métier et donc ce n'est pas la peine d'avoir une infirmière, comme nous avons jusqu'à présent, comme directeur du CIA. Sauf si elle avait naturellement de grandes compétences de gestion. Mais on voit bien qu'il faut regarder tous les jours si les choses vont bien parce que sinon ça peut déraiser. »

Bernard DABRETEAU « Est-ce une volonté d'avoir deux directions adjointes séparées entre les résidences de Martial Caillaud à L'Herbergement et L'Arbrasève à Rocheservière ? »

Antoine CHEREAU « Non c'est un équilibre des tailles des maisons. »

Bernard DABRETEAU « Parce qu'il y a quand même un certain nombre de points communs entre les 2, et des postes mutualisés. »

Antoine CHEREAU « En fait, les directeurs adjoints sont plus des animateurs des responsables de site qui sont sous leur responsabilité. Mais évidemment toutes les maisons sont à égalité par rapport à la gestion commune. C'était pour faire en sorte que nos directeurs adjoints aient dans leur portefeuille, les différentes réalités et les mêmes volumes. »

Maxime FRUCHET « Les complémentarités de l'une avec l'autre ne cesseront pas même si elles ne sont pas sous la même direction adjointe. »

Antoine CHEREAU « Mais on y a pensé évidemment. J'ai hâte de vous dire qui sera le nouveau directeur du CAIS maintenant, mais ce n'est pas encore décidé. Nous avons des candidats. Notre préoccupation, en particulier avec Daniel [Rousseau, Vice-président en charge des Finances et Moyens généraux à la Communauté d'agglomération] c'est d'arriver à stabiliser les choses. On ne peut pas se permettre comme ça de faire 1 an et demi, puis quelques mois. Je ne vous cache pas que ça me préoccupe vraiment grandement d'arriver à stabiliser cette organisation-là. »

FINANCES

DEL20241029_02 – Tarifs applicables aux résidents admis à l'aide sociale et tarif « dépendance »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à prendre une décision précisant que les tarifs applicables aux résidents admis à l'Aide Sociale ainsi que les tarifs « Dépendance » seront facturés aux personnes hébergées dans les EHPAD Multisite de Terres de Montaigu, selon les tarifs fixés et révisés annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental de la Vendée.

En effet, il explique que les tarifs « aides sociale » et « dépendance » du Département nécessitent pour être appliqués, une décision du Conseil d'administration, entraînant de fait un décalage et une rétroactivité. Le Conseil d'administration délibère pour appliquer automatiquement les arrêtés départementaux fixant les tarifs hébergement pour les résidents à l'aide sociale et dépendance pour tous les résidents.

Les tarifs « aide sociale » 2024 du Conseil départemental seront donc appliqués sur la facture de novembre à la date d'entrée en vigueur c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2024. Cette rétroactivité impacte le Département.

Les tarifs « dépendance » 2024 du Conseil départemental seront donc appliqués sur la facture de novembre à la date d'entrée en vigueur c'est-à-dire au 1^{er} juin 2024. L'impact de la régularisation sur un résident en Vendée est de 5,10 € sur un mois de 30 jours soit 26,01 € pour la rétroactivité de juin à octobre

Débat

Lionel BOSSIS « Un GIR est réévalué tous les ans ? »

Sylvie DURANDET « Oui même plusieurs fois dans l'année. »

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs aux résidents des EHPAD Multisite de Terres de Montaigu admis à l'Aide Sociale ainsi que les tarifs « Dépendance » tels qu'ils sont fixés et révisés annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental de la Vendée.

DEL20241029_03 – Débat d'orientations budgétaires 2025

Antoine CHEREAU « Quelques mots en échange avec Daniel. Nous allons vous présenter un débat d'orientations budgétaires. Il correspond à ce que nous imaginons du budget en sachant que les inconnues sont immenses pour un vote du budget l'année prochaine. Nous n'avons pas le projet de loi de la Sécurité Sociale. Nous n'avons pas le budget de l'Etat. Nous savons que dans les demandes de participation au redressement des comptes de l'Etat, les EHPAD, la fonction publique territoriale y compris, auront des cotisations supplémentaires de retraite, de CNRACL. Donc nous serons amenés à participer au budget. Nous ne savons pas du tout comment. Tant que le budget n'est pas voté, c'est impossible de le dire.

Vous savez aussi que l'année dernière, nous avons fourni un énorme effort, les familles ont aussi. Désormais c'est le taux directeur voté par l'Etat qui fixe les possibilités d'augmentation des tarifs, et ce n'est plus comme nous l'avons fait la dernière fois. Aujourd'hui, nous n'avons pas ce taux directeur.

Nous vous avons préparé ce qui nous semble des grands équilibres. Nous sommes obligés de vous le présenter. Mais ça n'a pas un intérêt immense vu les inconnues.

En revanche, ce qui nous intéresse vraiment, c'est l'atterrissage 2024.

Nous avons pris des décisions de redressement de la barre, l'année dernière, dans un contexte que je ne rappelle pas, ce n'est pas la peine, avec un certain nombre de mesures que nous devons et devons mettre en œuvre. Certaines, nous le savons, seront un peu longues à mettre en œuvre. Par exemple la tarification réelle des prix des repas aujourd'hui ne correspond pas exactement au prix de revient. Mais si on tarifie exactement au prix de revient pour la maison, cela entraîne un impact direct sur la tarification auprès des écoles ou des mairies qui ont une participation au repas, à Rocheservière, Montréverd, et L'Herbergement. Il y a une discussion en cours pour voir comment cela est acceptable et accompagnable. Aujourd'hui nous ne sommes pas au bout de cette réforme.

Mais il y a des réformes prises que l'on espérait plus rapides.

Nous avons constaté cet été, c'était un peu tendu, qu'un certain nombre de réformes mises en place n'étaient pas encore mises en œuvre. Cela a un impact sur l'atterrissage 2024 que nous ne connaissons pas encore. Je ne suis pas là pour vous dire, c'est bien ou ce n'est pas bien. Je ne suis pas là pour vous affoler mais pour vous dire que nous regardons les choses avec beaucoup d'attention et qu'on voit que c'est plus dur que prévu.

Deux raisons principales. La première est que le taux d'occupation est beaucoup trop faible. On le voit dans nos maisons de retraite, des lits sont vides. Là clairement, je le dis devant l'équipe, personne n'est responsable ici, en revanche maintenant tout le monde doit être responsable pour que cela n'arrive plus. Il y a des maisons de retraite où les commissions d'admission n'ont pas été organisées, pourtant on a des listes d'attente et des lits vides. Moi, j'ai exprimé mon grand mécontentement. Je l'ai fait dès cet été. Je pense que ce n'est pas pour rien que Cécile [Corroyer, directrice du CIAS jusqu'en août] est partie non plus. On ne lui a pas du tout demandé de partir. Mais les exigences qu'on a portées au fil du temps pour voir les résultats, n'étaient pas mises en œuvre. Cécile était très appréciée par l'équipe de coordination. Je le dis, je ne veux pas porter de critique de la personne. Mais il n'empêche que dans les résultats ce n'est pas ça. Moi j'attends de l'équipe de direction et de coordination de créer les conditions pour ne pas se retrouver dans les difficultés dans lesquelles nous étions avant. Ça passe par un contrôle régulier des entrants et des sortants. Cet été nous étions à un taux d'occupation de 91%. 90% de taux d'occupation toute l'année c'est 1 million de recettes en moins au budget. Ça va très vite. Ça va déjà mieux, nous sommes à 94% en octobre. Mais nous avions prévu d'être à 97% ou 98%. On pourrait très bien se dire, il n'y a pas de candidat, il y a un problème, il faut qu'on réorganise notre offre, mais ce n'est pas vrai. On a des candidats. D'autant plus que par ailleurs, nous travaillons avec l'hôpital dans le cadre du projet de soins. C'est là où je n'étais vraiment pas content cet été, c'est que l'hôpital est prêt à mettre des personnes âgées qui sont à l'EHPAD Augereau tout de suite dans les maisons de retraite du CIAS parce qu'il y a un besoin d'ouvrir deux nouveaux services à l'hôpital de Montaigu. C'est insupportable de voir qu'on ne remplit pas. Bref je vous partage cet agacement profond. Je le redis à l'équipe, c'est vraiment prioritaire de créer les conditions pour cela.

Le deuxième sujet est les réformes trop lentes à être mises en œuvre. Il y a celle que j'ai dite qui s'explique. Mais il y en a d'autres aussi qui touchent à l'organisation. Moi quand je constate que dans certains de nos sites, le recours à l'intérim est bien trop élevé et que dans d'autres sites, il y a des organisations qui fonctionnent, on voit bien qu'il y a un sujet. Ça fait partie de la mission de Manuela et d'Eric de faire en sorte de ne pas avoir de dépenses ou en tout cas d'être alertés et ne pas recruter les personnes dont on n'a normalement pas besoin si les lits sont vides. En particulier à L'Herbergement, le taux d'encadrement est trop élevé et pas très efficient pour autant. C'est là où on a des sujets de prise en charge les plus compliqués, souvent dans l'accompagnement. Il y a un écart entre le taux de personne par rapport au résultat y compris au ressenti des familles. Je l'ai dit. Je le dis pour vous dire une chose : c'est notre responsabilité. Nous n'avons pas l'intention d'aller demander quoi que ce soit aux familles, en dehors du taux directeur. Mais probablement qu'on n'arrivera pas au résultat espéré en fin d'année.

J'ai dit ça avec une certaine solennité parce que j'ai des agacements quand je vois que nous pouvons faire mieux. Ceci étant dit et comparé avec d'autres maisons, nous n'avons pas à rougir du tout. Nos échanges avec le Département, nous disent qu'ils ne sont pas inquiets pour nous parce que nous avons fait les réformes nécessaires. La seule chose, c'est que je voudrais voir un peu plus les réformes mises en œuvre parce que les familles ont fourni un énorme effort, et que nous devons être à la hauteur.

J'ai toute confiance dans l'équipe. Il faut qu'on trouve la bonne directrice ou le bon directeur.

Je voudrais remercier particulièrement Daniel qui est très attentif à cela, avec l'ensemble de l'équipe de Terres de Montaigu, les collègues des finances notamment. Vous partagez que c'est vraiment une préoccupation extrêmement forte pour nous, en n'oubliant pas qu'à la fin des fins, ce qui compte c'est la prise en charge de nos anciens. »

Monsieur le Président rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs établissements qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Le DOB est présenté (cf. présentation jointe en annexe du PV)

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat, approuve les propositions budgétaires pour les budgets annexes soumis à l'approbation des autorités de tarification (ARS et/ou Conseil Départemental), du CIAS Montaigu-Rocheservière, ainsi que les propositions tarifaires qui en découlent, telles que présentées en séance, charge Monsieur le Président de soumettre ces propositions à la Direction de la solidarité et de la famille du Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

DEL20241029_04 – Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Madame la Comptable assignataire, d'un montant total de 3 646,71 €, concernant des frais de séjour non recouvrables sur succession insuffisante, répartie comme suit :

N° liste	Motif annulation	Budget EHPAD	Total général
7068570715	Personne décédée	3 646,71 €	3 646,71 €
Total général		3 646,71 €	3 646,71 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, admet en non-valeur des créances irrécouvrables pour 3 646,71 € sur le budget annexe 43151 EHPAD.

DEL20241029_05 – Décisions modificatives

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des budgets afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative n°1 s'équilibre à 734 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Les principaux mouvements concernent :

- Le reversement aux budgets annexes de la subvention 2023 versée par Terres de Montaigu aux budgets annexes pour les établissements du secteur centre, non comptabilisé en 2023 ;
- Des frais financiers pour la ligne de trésorerie ;
- Des annulations de recettes 2023 pour la mutualisation des services (trop facturé par rapport au réalisé 2023) ;
- Le versement du bouclier tarifaire énergétique, la refacturation de repas 2023 des EHPAD, non facturée pour manque de trésorerie et des refacturations prévisionnelles vers les budgets annexes (personnel de direction et mutualisé).

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	9 000 €	
	65 Autres charges de gestion courante	678 950 €	
	66 Charges financières	12 000 €	
	67 Charges exceptionnelles	34 050 €	
	70 Produits des services		659 900 €
	75 Autres produits de gestion courante		74 100 €
Total FONCTIONNEMENT		734 000 €	734 000 €
TOTAL GENERAL DM1		734 000 €	734 000 €

BUDGET ANNEXE « EHPAD »

La décision modificative n°1 s'équilibre à 574 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Les principaux mouvements concernent :

- La refacturation du reliquat de repas 2023, non payés faute de trésorerie suffisante ;
- Des transferts de crédits entre groupes budgétaires pour la maintenance du matériel médical ;
- La formation des apprentis non prise en compte en préparation budgétaire ;
- L'apurement de créances éteintes ;
- Des recettes de remboursement de charges de personnel, le versement du bouclier tarifaire énergétique, la subvention pour annulation de loyers 2023.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges afférentes à l'activité	447 600 €	
	016 Charges afférentes à la structure	126 400 €	
	018 Autres produits relatifs à l'exploitation		109 100 €
	019 Produits financiers et non encaissables		464 900 €
	Total FONCTIONNEMENT		574 000 €
TOTAL GENERAL DM1		574 000 €	574 000 €

BUDGET ANNEXE « OXALIS »

La décision modificative n°1 s'équilibre à 59 100 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Les principaux mouvements concernent :

- L'ajustement des charges de personnel dont les charges de personnel mis à disposition par le budget principal et les services mutualisés ;
- L'ajustement du loyer 2024 selon la nouvelle convention, refinancé sur des charges d'exploitation non consommées ;
- Des recettes de FCTVA, le versement du bouclier tarifaire énergétique, la subvention pour annulation de loyers 2023 et un ajustement sur les recettes usagers ;
- Le reversement de cautions pour des résidents ayant quitté l'établissement, refinancé sur des crédits non utilisés.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges afférentes à l'activité	-16 300 €	
	012 Charges de personnel	60 000 €	
	016 Charges afférentes à la structure	15 400 €	
	017 Produits de la tarification		-19 700 €
	018 Autres produits relatifs à l'exploitation		1 200 €
	019 Produits financiers et non encaissables		77 600 €
Total FONCTIONNEMENT		59 100 €	59 100 €
Investissement	021 Remboursements dettes financières	600 €	
	022 Acquisition d'éléments de l'actif	-600 €	
Total INVESTISSEMENT		0 €	
TOTAL GENERAL DM1		59 100 €	59 100 €

BUDGET ANNEXE « SSIAD »

La décision modificative n°1 s'équilibre à 32 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Les principaux mouvements concernent :

- Des ajouts de crédits pour la location et la réparation de véhicules ;
- Des recettes de remboursement de charges de personnel et la subvention pour annulation de loyers 2023.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	016 Charges afférentes à la structure	32 000 €	
	018 Autres produits relatifs à l'exploitation		25 800 €
	019 Produits financiers et non encaissables		6 200 €
Total FONCTIONNEMENT		32 000 €	32 000 €
TOTAL GENERAL DM1		32 000 €	32 000 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 du budget principal 43150 BUDGET PRINCIPAL telle que présentée ci-dessus, vote la décision modificative n°1 du budget annexe 43151 EHPAD Multisite telle que présentée ci-dessus, vote la décision modificative n°1 du budget annexe 43154 OXALIS telle que présentée ci-dessus, vote la décision modificative n°1 du budget annexe 43156 SSIAD telle que présentée ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

DEL20241029_06 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il lui appartient de modifier les grades de postes permanents présents au tableau des effectifs pour les ajuster au grade des agents recrutés, dans le respect des effectifs autorisés, et sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
SSIAD	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps complet	1 poste Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/01/2025	Adaptation du poste suite mobilité interne
Psychologue	1 poste Psychologue (Cat. A) Temps complet	1 poste Psychologue (Cat. A) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/11/2024	Adaptation des postes aux besoins = Modification répartition du temps de travail entre 2 postes à ETP constant
	1 poste Psychologue (Cat. A) Temps non complet 17,5/35 ^{ème}	1 poste Psychologue (Cat. A) Temps non complet 24,5/35 ^{ème}		
Le Val des Maines	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/11/2025	Adaptation du poste suite mouvement de personnel
Le Repos	1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/11/2025	Adaptation du poste suite mouvement de personnel
La Peupleraie	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps complet	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	01/11/2025	Adaptation du poste suite mouvement de personnel
L'Arbrasève	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	1 poste Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/11/2025	Adaptation du poste suite mouvement de personnel
Cuisines L'Arbrasève	1 poste Agent social 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}		01/01/2025	Adaptation du poste suite stagiairisation
FILIERE TECHNIQUE				
Cuisines L'Arbrasève		1 poste Adjoint technique (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}	01/01/2025	Adaptation du poste suite stagiairisation

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, créé et supprime les postes ci-dessus listés, dit que pour le poste ouvert sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu, autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8ème échelon du grade retenu, dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné

COMMANDE PUBLIQUE

DEL20241029_07 – Acquisition de solutions d'entretien et d'hygiène, matériels et formations associés, fourniture de gants et solutions hydroalcooliques (SHA)

Monsieur le Président informe l'assemblée que le CIAS a lancé une procédure de mise en concurrence fin juin 2024 pour le renouvellement des contrats de fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien et d'hygiène, l'accompagnement à leur mise en place (formations), le suivi de la bonne réalisation de leur usage, la fourniture et livraison de gants et solutions hydroalcooliques (SHA).

Les objectifs sont d'uniformiser et maintenir les bonnes pratiques d'hygiène dans les locaux du CIAS en tenant compte des spécificités de chaque service, et d'améliorer la qualité de vie au travail des agents réalisant les protocoles d'entretien.

La procédure de mise en concurrence utilisée est l'appel d'offres ouvert.

L'appel d'offres est décomposé en plusieurs lots :

- Lot n°01 « Fourniture de solutions d'hygiène et d'entretien, matériels et formations associés » : produits d'entretien (nettoyage, savons, désodorisants, etc.), produits lessiviels et autres matériels d'entretien et de nettoyage (balais, brosse WC, etc.) ;
- Lot n°02 « Fourniture d'une solution de distribution d'eau ozonée » : produit qui doit transformer instantanément l'eau du robinet en une solution nettoyante et désinfectante pour tous types de sols, surfaces ou l'entretien du linge, sans utilisation de produit chimique. Le produit proposé doit avoir une action virucide, bactéricide et levuricide/fongicide ;
- Lot n°03 « Fourniture de gants et SHA » : gants vnyil, latex, nitrile, non poudrés, solutions hydroalcooliques.

Les trois lots sont des accords-cadres à bons de commande. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande, avec montants maximums annuels.

Chaque lot sera conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, et reconductible tacitement 3 fois.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 29 octobre 2024 pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services et attribuer les marchés au regard des critères de jugement précisés dans la consultation.

- Lot n°01 « Fourniture de solutions d'hygiène et d'entretien, matériels et formations associés » :
 - o Attributaire : ORAPI HYGIENE (Saint-Sylvain-d'Anjou 49)
 - o Montant DQE (non contractuel) : 64 955,08 € HT
 - o Montant maximum annuel de commande (contractuel) : 150 000 € HT
- Lot n°03 « Fourniture de gants et SHA » :
 - o Attributaire : CA DIFFUSION (Halluin 59)
 - o Montant DQE (non contractuel) : 12 265,20 € HT
 - o Montant maximum annuel de commande (contractuel) : 100 000,00 € HT

Le lot n°02 « Fourniture d'une solution de distribution d'eau ozonée » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. L'existence de contradictions dans les réponses des candidats, par rapport aux exigences techniques du cahier des charges, rend techniquement et économiquement très difficile le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Une nouvelle consultation sera lancée ultérieurement, avec une réécriture nécessaire du cahier des charges.

Débat :

Daniel Rousseau « Un petit mot sur le comparatif des prix par rapport à l'année dernière. Sur le lot 1, nous avons -25%, -40% c'est sensible selon les types de produits. Sur le lot 3 la partie des gants nous sommes à -33%, -39%. Les montants qui sont affichés sont des montants maximums de commande.

Ce sont des montants bien en dessous de la consommation réelle de 2024. Avec la baisse des prix, nous devrions être sur un budget plus faible. Avec des seuils de commande très faibles, cela permet de stocker pour avoir des prix et de ne pas bloquer la trésorerie inutilement. Cela fait partie des premiers éléments de gestion. Et ce dont j'ai envie dire, c'est que je suis très content de voir Eric arriver pour qu'il maîtrise bien les choses et qu'on est une visibilité plus récurrente pour avancer notre redressement. »

Cécilia Grenet « Je me permets de compléter parce que je vois des réactions sur les prix. Ce qui nous a été expliqué en CAO, c'est qu'on a un effet post-covid par rapport au prix des produits et qu'une partie des produits était auparavant hors marché. Avoir un marché global permet d'avoir des prix harmonisés. »

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide la décision d'attribution de la CAO, autorise Monsieur le Président à signer et notifier les lots n°01 « Fourniture de solutions d'hygiène et d'entretien, matériels et formations associés » et n°03 « Fourniture de gants et SHA » aux entreprises susvisées dont les offres ont été classées premières, valide la décision de déclarer sans suite le lot n°03 « Fourniture de gants et SHA » et autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS

Magazine « Activ'Retraite »

Cécilia Grenet informe que les travaux de refonte du Seniors agenda ont amené un nouveau magazine « Activ'Retraite » afin de mieux répondre aux besoins de la cible des retraités actifs pour s'informer, être actif et se divertir.

Il sera diffusé 3 fois par an (janvier, avril et septembre) et regroupe l'ensemble des sorties et activités proposées sur le territoire :

- Conférences de l'Université ;
- Permanente ;
- Randonnées ;
- Dates de don du sang ;
- Ateliers découverte du numérique ;
- Etc.

Activ'Retraite est disponible en mairie, au cinéma, auprès des clubs seniors de chaque commune et par QR code dans les cabinets médicaux, les pharmacies et les boulangeries.

Forum Bien vieillir à domicile

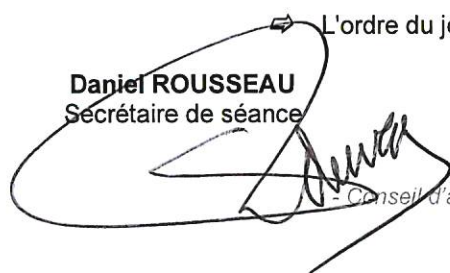
Cécilia Grenet fait un premier bilan du 1^{er} Forum Bien vieillir à domicile, organisé avec le Département de la Vendée, qui s'est déroulé le 15 octobre dernier à la Salle Dolia à Saint-Georges-de-Montaigu.

50 partenaires (100% acteurs du territoire) ont participé au forum où 350 participants ont été accueillis par les 13 élèves de la classe de Terminale BacPro SAPAT de la MFR de L'Herbergement.

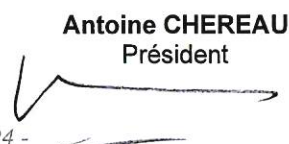
INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Prochaines séances du Conseil d'administration

- Jeudi 5 décembre 2024 à 18h30
- Jeudi 23 janvier 2025 à 18h30
- Jeudi 27 mars 2025 à 18h30
- Jeudi 26 juin 2025 à 16h00


Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30


Antoine CHEREAU
Président

